

HÔTEL DE VILLE

— Services Communication

N° tél. : 01 69 49 76 09

N/Réf. : NDA/EL



DECISION N° 2009/214

OBJET: Convention de prestation de service pour la réalisation d'un film sur les 15 ans de mandat conclue avec l'association La Maison de l'Audiovisuel

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yverres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008 et 25 juin 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics, »

CONSIDERANT que la commune d'Yverres souhaite réaliser un document audiovisuel documentaire relatif à l'évolution de la commune depuis 15 ans et la façon dont elle a été vécue par les habitants, qui sera projeté lors de la fête de la ville et diffusé sur le site internet de la commune

DECIDE

DE signer la convention de prestation de service relative au master DVD avec l'association de la Maison de l'Audiovisuel.

Située 2 ruelle Saint Pierre à Crosne (91560), représentée par Madame Claude Brunel

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



- DIT que les prestations seront réglées de la manière suivante :

- 35 % à la commande soit 6825 euros
- 30 % à la fin du tournage soit 5850 euros
- 35 % à la remise du master DVD définitif au mois de juin 2010 soit 6825 euros

DIT que la présente convention est établie pour une durée de 7 mois à compter de la notification.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 et 2010 de la Commune,

Fait à Yerres, le 25 novembre 2009

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

